

Service de gestion des placements



Gestionnaire de fonds

Gestion d'actifs Manuvie

Date Janvier 2016

Avis

À compter du 4 janvier 2016, le Fonds indiciel d'obligations canadiennes Gestion d'actifs Manuvie (GAM), jusque là géré par l'équipe des titres à revenu fixe canadiens de GAM dirigée par Terry Carr, sera géré par l'équipe de gestion quantitative de GAM que dirige Claude Turcot.

Produits visés

Fonds indiciel d'obligations canadiennes GAM (SARC)

Effets

Organisation et personnel

L'équipe de gestion quantitative est dirigée par Claude Turcot, CFA, gestionnaire de portefeuille principal, qui cumule 36 ans d'expérience en matière de placements. L'équipe profite aussi du savoir-faire de Serge Lapierre, gestionnaire de portefeuille principal, qui travaille avec M. Turcot depuis 2003 et possède quant à lui plus de 20 ans d'expérience dans le domaine. Les gestionnaires de portefeuille Nicholas Scipio del Campo et Jean-François Giroux, qui comptent tous les deux une expérience considérable dans la gestion de mandats similaires, seront responsables de la gestion quotidienne du fonds.

La gestion du fonds était auparavant assurée par l'équipe de Terry Carr à GAM, les principales responsabilités entourant la gestion des mandats incombant à Andrew Gretzinger, gestionnaire de portefeuille.

Processus et philosophie de placement

Le changement apporté à l'équipe responsable de la gestion du portefeuille n'entraînera aucun changement important aux objectifs de placement du fonds. Le fonds sera géré en utilisant la méthode dont se servait l'équipe de Terry Carr auparavant.

En raison des limites que présente le marché en ce qui a trait à la réplique de l'ensemble des obligations canadiennes, différentes techniques, comme l'échantillonnage stratifié, seront utilisées pour le fonds à revenu fixe passif. Les obligations non négociables seront remplacées par d'autres obligations présentant des caractéristiques et des profils de risque similaires, ce qui permettra d'obtenir un fonds dont les caractéristiques générales sont à peu près les mêmes que celles de l'indice. Cette pratique est conforme à la méthode utilisée par le gestionnaire précédent et aux conventions du marché. L'équipe de gestion quantitative est parvenue à faire en sorte que l'erreur de réplique reste conforme aux attentes, comme en témoignent les excellents antécédents de rendement de la Standard Life.

Conclusions

Le SGP n'éprouve pas d'inquiétude à l'égard de ce changement. Le fonds sera géré selon un style similaire par une équipe chevronnée et le SGP connaît bien la méthode du nouveau gestionnaire de portefeuille. Le SGP rencontrera l'équipe de gestion des placements au cours des prochains mois afin d'évaluer l'incidence du changement d'équipe et vous tiendra au courant s'il découvre des problèmes ou éprouve des inquiétudes.

Réservé aux conseillers et clients SARC – ne pas présenter au public. Les bulletins Avis de la Surveillance des placements et Message de la Surveillance des placements sont des publications du Service de gestion des placements. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont pas exhaustifs; le Service de gestion des placements ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ils pourraient changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Ce bulletin est émis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une proposition d'achat ou de vente à l'égard d'un quelconque placement. Il ne peut pas être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable du Service de gestion des placements ou de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

